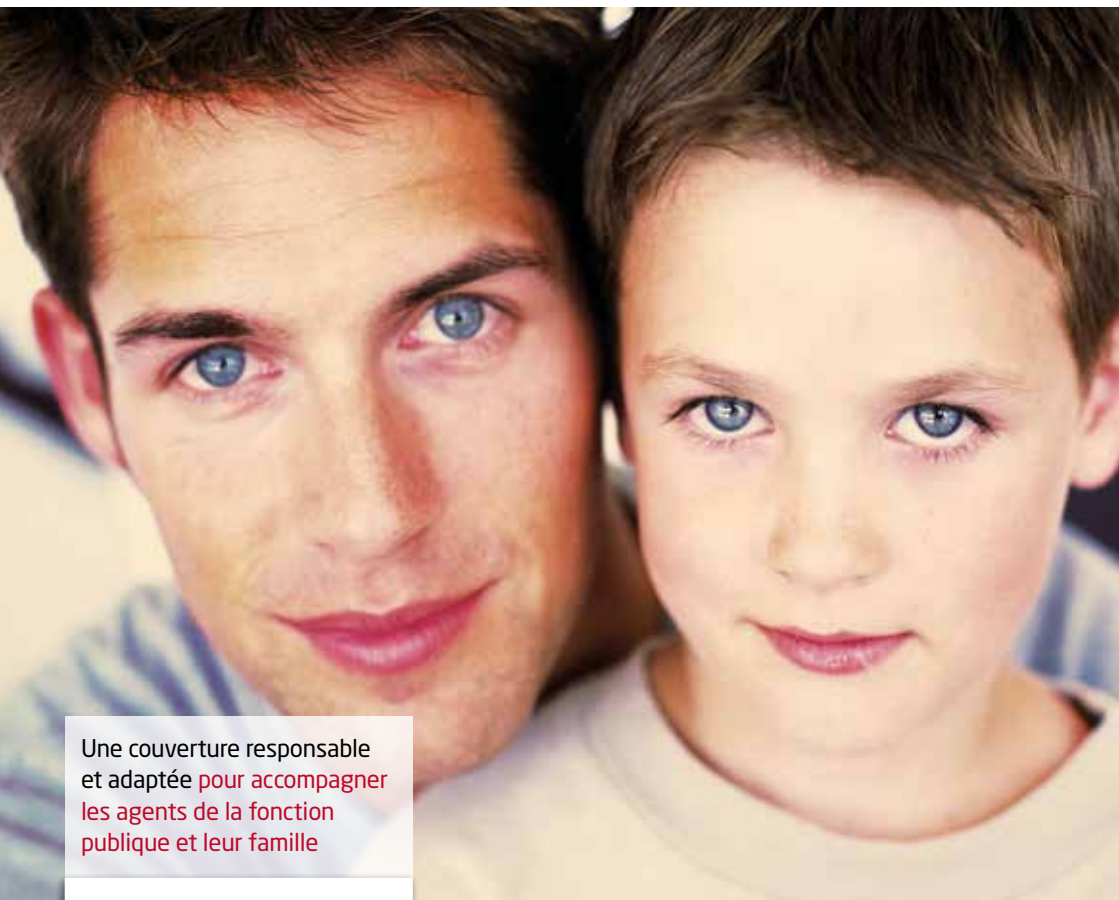


Cosaé Territoriaux

Solution labellisée pouvant bénéficier de la participation financière de votre employeur



Une couverture responsable
et adaptée pour accompagner
les agents de la fonction
publique et leur famille



humanis.com

Retraite | Prévoyance | Santé | Epargne | Dépendance



Le décret du 8 novembre 2011 a ouvert la voie de la solidarité, de l'amélioration de la protection sociale et du pouvoir d'achat des fonctionnaires et contractuels.

Ce cadre juridique précis permet aux collectivités employeurs de contribuer au financement de la protection sociale de leurs agents en santé :

- facilitant l'accès aux soins du plus grand nombre
- limitant les conséquences des aléas de la vie sur le budget des agents

> Une gamme complète de prestations

- ▶ **4 solutions** adaptées à votre situation familiale et à votre âge pour payer **le prix le plus juste** et profiter de la meilleure couverture possible.
- ▶ Votre régime couvre vos dépenses de santé courantes, les soins dentaires, l'optique, et vous offre des avantages comme la prime de naissance ou la gratuité à partir du 3^e enfant.



A qui s'adresse cette offre ?

- ▶ Aux fonctionnaires et agents non titulaires des collectivités territoriales
- ▶ Les retraités de la Fonction Publique territoriale

> 4 niveaux de garanties

Vous êtes **protégé sur l'essentiel** grâce aux garanties de base incontournables disponibles sur **4 niveaux de couverture** : l'hospitalisation, les frais médicaux, la pharmacie, les garanties dentaires, optiques, l'appareillage.

- ❖ **COSAE TER 1** : la couverture minimale conforme au panier de soin légal
- ❖ **COSAE TER 2** : l'indispensable pour un budget allégé
- ❖ **COSAE TER 3** : une complémentaire santé solide pour un budget santé maîtrisé
- ❖ **COSAE TER 4** : une couverture renforcée pour être assuré en toutes circonstances

> Une garantie innovante

- ▶ **Sports et loisirs** : avec la garantie Sports et Loisirs, vous êtes couvert* pour vos activités sportives et de loisirs en cas d'accident : ski, plongée, cyclisme, roller, natation, saut à l'élastique, embarcations à voile, footing, sports en salle, promenade...
- ▶ **En toutes circonstances** : au cours d'une compétition en tant qu'amateur, à titre individuel ou en famille, au sein d'un club à adhésion annuelle ou abonnement mensuel.

> Un contrat labellisé, responsable et solidaire

- ▶ **Solidaire** : les cotisations ne sont pas fixées en fonction de l'état de santé des agents et de leurs bénéficiaires. Aucune information médicale n'est réclamée.
- ▶ **Responsable** : conforme aux dernières évolutions de la réglementation concernant les contrats responsables (18/11/2014).
- ▶ **Labellisé** : contrat qui vous permet de bénéficier de la participation financière de votre employeur.



*Sauf exclusions mentionnées au paragraphe «risques exclus» de la notice d'information Vitalmut Sports et loisirs remise sur simple demande.

➤ 4 formules adaptées à vos besoins

		Cosaé Ter 1 ⁽¹⁾	Cosaé Ter 2 ⁽¹⁾	Cosaé Ter 3 ⁽¹⁾	Cosaé Ter 4 ⁽¹⁾
SOINS DE VILLE (secteur conventionné et non conventionné) ⁽²⁾	Consultations et visites généralistes	100%	100%	160% ⁽³⁾ /140% ⁽⁴⁾	200% ⁽³⁾ /180% ⁽⁴⁾
	Consultations et visites spécialistes	100%	150% ⁽³⁾ /130% ⁽⁴⁾	220% ⁽³⁾ /200% ⁽⁴⁾	250% ⁽³⁾ /200% ⁽⁴⁾
	Petite chirurgie et actes de spécialistes	100%	150% ⁽³⁾ /130% ⁽⁴⁾	220% ⁽³⁾ /200% ⁽⁴⁾	250% ⁽³⁾ /200% ⁽⁴⁾
	Imagerie médicale et actes cliniques d'imagerie	100%	100%	100%	100%
	Auxiliaires médicaux	100%	100%	100%	100%
	Frais d'analyses et de laboratoire	100%	100%	100%	100%
	Transport	100%	100%	100%	100%
	Médecine alternative	30€/séance 3 séances/an	40€/séance 3 séances/an	50€/séance 3 séances/an	50€/séance 5 séances/an
PHARMACIE ET PRODUITS PHARMACEUTIQUES	Pharmacie remboursée	100%	100%	100%	100%
	Vaccins non remboursés	-	30€/an	50€/an	75€/an
	Contraceptifs non remboursés	40€/an	40€/an	40€/an	60€/an
OPTIQUE Un équipement (1 monture + 2 verres) tous les deux ans, sauf en cas d'évolution de la dioptrie ou pour les mineurs (un équipement tous les ans)	Monture Adulte	65€	100€	130€	150€
	Monture Enfant	50€	75€	100€	150€
	Verre simple	55€	78€	93€	105€
	Verre complexe	100€	110€	120€	138€
	Verre hyper complexe	105€	145€	188€	255€
	Lentilles correctives acceptées	100%+210€/an	100%+245€/an	100%+280€/an	100%+510€/an
	Lentilles correctives refusées	-	150€/an	235€/an	275€/an
	Chirurgie réfractive	-	200€/œil	540€/œil	795€/œil
DENTAIRE	Soins dentaires remboursés par la Sécurité sociale	125%	125%	125%	130%
	Parodontologie remboursée par la Sécurité sociale	100%	100%	100%	130%
	Inlays - Onlays	125%	125%	125%	130%
	Prothèses dentaires remboursées par la Sécurité sociale	200%	300%	400%	500%
	Orthodontie remboursée par la Sécurité sociale	125%	200%	275%	350%
	Orthodontie non remboursée par la Sécurité sociale	-	100%	175%	250%
	Implantologie	-	500€/an	1400€/an	2100€/an
HOSPITALISATION (secteur conventionné et non conventionné) ⁽²⁾	Honoraires dans le cadre d'un séjour hospitalier	100%	150% ⁽³⁾ /130% ⁽⁴⁾	200% ⁽³⁾ /180% ⁽⁴⁾	250% ⁽³⁾ /200% ⁽⁴⁾
	Frais de séjour	100%	100%	100%	100%
	Forfait journalier hospitalier	18€ (13,5€ en psychiatrie)	18€ (13,5€ en psychiatrie)	18€ (13,5€ en psychiatrie)	18€ (13,5€ en psychiatrie)
	Chambre particulière	-	60€/jour	70€/jour	90€/jour
	Frais d'accompagnant (enfant moins de 16 ans)	65€/an	65€/an	65€/an	65€/an
	Participation forfaitaire pour les actes coûteux	18€	18€	18€	18€
APPAREILLAGE	Appareillage	150%	200%	300%	400%
	Auditif Prothèses auditives, piles et entretiens de la prothèse remboursés par la Sécurité sociale	150%	250%	350%	500%
PRÉVENTION	Détartrage annuel	100%	100%	100%	100%
	Ostéodensitométrie	100%	100%	100%	100%
	Traitement anti-tabac	50€/an	50€/an	50€/an	75€/an
CURES THERMALES	Honoraires et traitements	100%	100%	100%	100%
	Forfait cures thermales : transport et hébergement	-	100€/an	160€/an	320€/an
	Allocation naissance ou adoption	-	200€	250€	380€
	Garanties sports et loisirs	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus
	Analyse des devis optiques et dentaires	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus
	Assistance et conseils	24h/24 et 7j/7	24h/24 et 7j/7	24h/24 et 7j/7	24h/24 et 7j/7

(1) Les taux de remboursement sont exprimés en % de la base de remboursement de l'assurance maladie obligatoire. Les montants des forfaits sont exprimés hors remboursement de l'assurance maladie obligatoire.

(2) En secteur non conventionné, les remboursements sont effectués sur la base du tarif d'autorité.

(3) Signataires OPTIAM/OPTIAM-CO : Option Pratique Tarifaire Maîtrisée/Option Pratique Tarifaire Maîtrisée - Chirurgie Obstétrique. Elles remplacent, à compter du 1^{er} janvier 2017, le Contrat d'Accès aux Soins (CAS). Les garanties concernées visent toutefois l'ensemble des dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée, y compris le CAS durant sa période provisoire de coexistence avec l'OPTIAM/OPTIAM-CO.

(4) Signataires non OPTIAM/OPTIAM-CO

Les remboursements s'inscrivent dans le respect du parcours de soins. Ils sont exprimés en % et s'appliquent à la base de remboursement de l'assurance maladie obligatoire en vigueur à la date des soins, dans la limite des frais engagés. Taux de remboursement de l'assurance maladie obligatoire au 1^{er} janvier 2016, sous réserve du respect du parcours de soins et de modification de taux en cas de dépassement de l'objectif de dépenses de soins.

Les présents remboursements respectent les dispositions légales et réglementaires du contrat responsable.

SERVICES & GARANTIES INCLUS

- ❖ En encourageant les comportements de santé responsables, nous vous garantissons un tarif attractif et maîtrisé dans le temps.
- ❖ Assistance 7 jours/7 : pour vous accompagner au quotidien.
- ❖ Télétransmission vous assurant des remboursements en 48h.
- ❖ Qualité d'accueil : 100% des appels destinés au service client sont traités directement par des gestionnaires qualifiés.
- ❖ Le réseau de professionnels de santé d'Itelis ouvre les portes de tarifs négociés et de services privilégiés dans différents secteurs, notamment l'optique, permettant ainsi de diminuer considérablement vos dépenses de santé tout en bénéficiant d'équipements de qualité.
- ❖ Pas d'avance de frais grâce au tiers payant étendu.
- ❖ Le tiers payant élargi dispense de l'avance de frais auprès de la plupart des professionnels de santé.
- ❖ Garantie Sport et Loisirs : pour être protégé partout dans le monde.
- ❖ Le Fonds social peut vous apporter une aide financière, sous certaines conditions.



Besoin de renseignements complémentaires ?

► Contactez le  N° Cristal **09 69 36 40 00**

APPEL NON SURTAXE

du lundi au vendredi du de 8h30 à 18h

ou par email :

svpadherent@radiancehumanis.com

